

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 mai 2025

Liste des délibérations examinées affichée le 06
juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric
VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Yamina
SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX,
Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe
GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Yves GAVAULT, Delphine CHAPUIS, Camille EL-
BATAL, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ,
Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE,
Eric PEREZ

Pouvoirs :

Yves GAVAULT à Stéphane GONZALEZ, Delphine
CHAPUIS à Françoise BÉRARD, Camille EL-BATAL à
Patrick FAURE, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI,
Coralie TRACQ à David HORNUS, Laurent
KAZMIERCZAK à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-
FAURE à Jacky BÉJEAN,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

RAPPORT ANNUEL DE LA
COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ

Délibération : 05-2025-064

Transmis en préfecture le : 06/06/2025

RAPPORTEUR : Monsieur Jacky BÉJEAN

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap repose sur deux principes :

- La prise en compte de tous les handicaps,
- Le traitement de la chaîne de déplacement dans sa continuité.

Depuis une ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, le travail sur l'accessibilité est désormais tourné vers l'ensemble de la population (enfants, familles, personnes âgées, livreurs, personnes en situation de handicap,...) pour une ville facile, mobile, tranquille et accessible à tous.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'ordonnance recommande de privilégier la concertation et prévoit la création d'une commission communale d'accessibilité. Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Genis-Laval a ainsi installé une Commission communale d'accessibilité par une délibération du 6 février 2025, dont la composition a été actée par un arrêté de madame la maire du 14 mars 2025.

Cette commission consultative est un lieu de gouvernance et d'information unique. Elle n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle dresse le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et transports. L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.

La commission communale d'accessibilité s'est réunie le 14 avril 2025 et a établi son rapport annuel, objet de la présente délibération. Ce rapport annuel sera ensuite transmis au représentant de l'État et au président de la Métropole de Lyon.

Ce rapport permet d'apporter une vision globale régaliennne aux différents acteurs, afin de susciter des actions connectrices, des améliorations ou des initiatives partenariales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°02-2025-003 portant information de l'installation de la commission communale d'accessibilité ;

Vu l'arrêté n°2025-072 portant installation de la commission communale d'accessibilité ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 15 mai 2025 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 de la Commission communale d'accessibilité.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jacky BÉJEAN**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire,
Marylène MILLET

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**Rapport annuel 2025 de la commission
communale d'accessibilité**

Réunion du 14 avril 2025

ORDRE DU JOUR :

- Rappel du cadre
- Bilan 2020 - Mars 2025
- Projections avril 2025 – février 2026

PARTICIPANTS:

- Madame Ametowanou, Chargée de coopération Inclusion
- Monsieur Baillet, Responsable Infrastructures
- Monsieur Béjean, Adjoint chargée de l'accessibilité des bâtiments, du numérique et de l'égalité Femmes/Hommes
- Monsieur Benini, Chef du Département Architecture et Maitrise d'Oeuvre des HCL et Membre de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité
- Madame Berard, Adjointe chargée des finances et du patrimoine
- Madame Carle, Directrice des Solidarités et de l'Action Sociale
- Madame Chene, Comité de quartier des Collonges
- Madame Dulac, Comité de quartier des Clos
- Madame Kalifa, Comité de quartier des Clos
- Madame Guion, Comité de quartier « Centre »
- Madame Paulin, Comité de quartier des Barolles
- Monsieur Rolland, Comité de quartier du plateau
- Madame Huot-Marchand, Responsable du service dynamiques économique, artisanale et commerciale
- Madame Balmayer, ALGED – Le Tremplin
- Madame Som-Chalaye, ALGED – Le Tremplin
- Monsieur Dandoy, Conseiller municipal
- Monsieur Durieux, Conseiller municipal
- Madame Rotivel, Conseillère municipal de l'opposition
- Monsieur Sainte Marie Perrin, Président du Conseil des aînés
- Madame Touri, Adjointe chargée de l'action sociale
- Monsieur Vincent, Chargé d'opération accessibilité
- Madame Mazoyer, Assistante Superstructures

HÔTEL DE VILLE

106 avenue Clemenceau - BP 80
69565 Saint-Genis-Laval cedex

t. 04 78 86 82 00
f. 04 78 86 82 49

ecrire@mairie-saintgenislaval.fr
www.saintgenislaval.fr

toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire

EXCUSES:

- Madame Collot, Habitante
- Monsieur Bergeret, Habitant
- Madame Aouadi, Habitante
- Madame Bermond, Habitante
- Madame Berkati, Habitante
- APF - France Handicap
- Monsieur Manuel Quezada, CARPA
- Association Valentin HAÜY
- Collectif lyonnais d'action des sourds
ADAPEI 69
- UNAFAM
- Association des commerçants
- Madame Grandjean, Chargée accessibilité à la métropole
- Monsieur Plantier-Royon, SYTRAL Mobilités
- Madame Bruvier-Hamm, Prévention Sécurité
- Madame Ravet, Responsable Service Habitat
- Monsieur Garreau, Directeur des services techniques
- Monsieur Couderc, Directeur de l'Aménagement
- Madame Marolleau, Adjointe chargée de l'urbanisme

I - Principe de la commission communale d'accessibilité

1. Rappel du cadre légal

Dans le cadre de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) pour les personnes en situation de handicap, l'article L2143-3 prévoit pour les communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une Commission Communale d'Accessibilité.

2. Missions de la Commission Communale d'Accessibilité

- Dresser le constat annuel de l'état d'accessibilité sur la commune (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports, ...)
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Recenser l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Donner un avis sur les dossiers d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) établies sur le territoire communal
- Tenir à jour la liste des ERP sur le territoire communal

3. Absence de commission communale d'accessibilité de Novembre 2019 à Avril 2025

Lors de la commission du 14 Avril 2025, la question des raisons de l'absence de cette commission de novembre 2019 à avril 2025 a été posée. Cette absence est due à un manque de ressources humaines sur des postes clés nécessaires à l'animation et au suivi de ce dispositif, soit ceux de la chargée de coopération inclusion et du chargé d'accessibilité. Deux postes qui ont été pourvus depuis avril et juin 2024 et qui ont permis la relance de cette commission.

II - Accessibilité des bâtiments communaux

1. Bilan de fin d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La commune a adopté un Agenda d'Accessibilité Programmée qui s'est clôturé le 15/01/2025 après une période de 9 ans de travaux. Cette période visait à rendre accessible 51 bâtiments appartenant à la commune selon un calendrier et un plan d'investissement défini en 2016.

Cependant, au 15 janvier 2025, seulement 8 bâtiments ont pu être rendu accessibles administrativement sur les 51 initialement prévus (voir Bilan fin d'Ad'AP en Annexe 1). Les causes principales de la non atteinte de cet objectif sont :

- Le manque de ressources humaines pour mener et suivre les travaux de mise en accessibilité des bâtiments (poste de chargé d'accessibilité vacant sur plusieurs années, ...). Les démarches entreprises ont pu l'être avec l'arrivée d'un chargé d'Accessibilité en juin 2024.
- La sous-évaluation initiale des contraintes techniques liées à certains travaux entraînant des surcoûts et/ou des délais administratifs supplémentaires pour l'acceptation de demandes de dérogation.

Sur les 43 bâtiments non conformes, de nombreux travaux ont déjà été engagés permettant d'améliorer leur accessibilité et d'autres sont en cours pour pouvoir les déclarer 100 % accessibles à l'administration. Malgré la fin de cet agenda, la commune s'engage à poursuivre la mise en accessibilité de ses bâtiments communaux avec des budgets prévus chaque année.

De 2020 à 2024, les investissements pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux ont été les suivants (hors rénovations d'ampleur où les coûts de mise en accessibilité sont inclus au coût global du projet) :

- | | | |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| • 2020 : 62k€ TTC | • 2022 : 160k€ TTC | • 2024 : 202k€ TTC |
| • 2021 : 29k€ TTC | • 2023 : 44k€ TTC | • 2025 : 147k€ TTC |

A noter que sur les années 2024 et 2025, une grande partie du budget accessibilité a été consacrée à la création de l'ascenseur du Groupe Scolaire Mouton.

2. Accessibilité des bâtiments communaux (Ad'AP et hors Ad'AP)

Certains bâtiments communaux n'étaient pas inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune en raison de rénovations ou de refontes d'ampleur déjà programmées. Sur ceux-ci, 3 bâtiments ont été déclarés accessibles réglementairement (Police Municipale, RPE Collonges et Crèche Roule Virou) et plusieurs autres

doivent réaliser des travaux mineurs pour être déclarés 100 % accessibles (Gymnase Mouton, Gymnase Équinoxe, Mixcube).

Plus globalement, **la commune compte donc 11 bâtiments dont la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap a été finalisée**. Elle a pour objectif d'en avoir 20 d'ici la fin de l'année 2025.

Les 11 bâtiments ayant obtenus leurs attestations sont :

- Crèche Roule Virou
- RPE des Collonges
- Fromagerie 6 rue de la Liberté
- Meepland
- Pôle Public des Collonges
- Gymnase Guilloux
- Police Municipale
- Mairie
- Annexe Mairie
- Restaurant scolaire Mouton
- Crèche Les Récollets

Les bâtiments dont la mise en accessibilité est prévue pour 2025 :

- Gymnase Mouton
- Théâtre La Mouche
- Mixcube
- Gymnase Équinoxe
- Gendarmerie
- Restaurant scolaire Paul Frantz
- Médiathèque B612
- Vestiaires Foot Beauregard
- Salle d'Assemblée

Pour cela, elle se dote d'un budget de 50 000 € sur l'année 2025 pour les travaux courants.

Les travaux prévus sur l'année 2025 sont les suivants (liste non exhaustive):

- Mise en conformité des sanitaires de la Gendarmerie
- Remplacement de portes intérieures au Gymnase Giono
- Remplacement de portes intérieures et réaménagement des sanitaires au Restaurant P. Frantz
- Pose de bande d'éveil à la vigilance près des escaliers extérieurs du Théâtre La Mouche
- Amélioration du cheminement extérieur d'accès au B612
- Pose d'éclairages extérieurs pour l'accès au Gymnase Mouton

En dehors de ces travaux, des budgets sont inclus dans la rénovation globale de l'EAJE Pom'Cerise, de la salle multifonctionnelle et du Groupe Scolaire Mouton pour améliorer leur accessibilité.

III - Accessibilité des ERP non communaux

Sur la commune, 164 ERP non communaux sont renseignées sur la plateforme Acceslibre, base de données en ligne recensant les dispositions mises en place dans chaque lieu pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Un lien vers cette plateforme est intégré à la page « Accessibilité et Inclusion » du nouveau site internet de la ville (mai 2025) afin d'améliorer le taux de remplissage sur cette plateforme.

93,3 % de ces ERP disposent d'une place de stationnement PMR dans leur parcelle ou à moins de 200 m laissant présager une bonne répartition de ces places de stationnement sur le territoire.

77,4 % des établissements renseignés possèdent une entrée accessible aux personnes en fauteuil roulant avec entrée de plain pied et une porte d'entrée adaptée.

En revanche, **seulement 15,8% de ces établissements indiquent posséder des sanitaires adaptés** aux personnes à mobilité réduite.

Concernant les autres indications à renseigner sur la plateforme Acceslibre (cheminement, accueil, ...), le taux de remplissage est encore trop faible pour permettre une analyse précise.

Concernant les autorisations de travaux (AT) dans les ERP, 148 ont été déposés entre 2020 et 2024 pour seulement 11 avis défavorable émis par la sous-commission départementale d'accessibilité. Parmi ces 148 AT déposés, 7 % concernaient une mise en conformité totale du bâtiment aux normes d'accessibilité et plus de 53 % des réaménagements dont le respect des normes d'accessibilité a été vérifié et validé.

Malgré la sollicitation de la Direction départementale des territoires, aucune mise à jour récente n'a eu lieu sur le site c-conforme pour évaluer le parc d'ERP dont la mise en conformité a été complètement finalisée.

IV - Accessibilité des logements

1. Aides disponibles pour l'adaptation des logements

Le dispositif de l'État MaPrimeAdapt' permet de financer 50 ou 70 % des travaux d'adaptation des logements en fonction du niveau de ressources. Le détail de l'aide ici : <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt>

La Métropole de Lyon propose des aides dans l'aménagement des logements via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes en situation de handicap.

Lorsque l'activation des précédents dispositifs s'avère insuffisant, des demandes d'aides financières peuvent être effectuées à la ville par l'assistance sociale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la suite d'un diagnostic social et financier.

Enfin, certaines caisses de retraite hors régime général tels que la CNRACL peuvent proposer des aides à l'adaptation des logements.

2. État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant
Grand Lyon Habitat	672	10	1,5 %	363	54,0 %
Alliade Habitat	504	45	8,9 %	124	24,6 %
Lyon Métropole Habitat	140	72	51,4 %	0	0,0 %
3F Immobilière	45	0	0,0 %	11	24,4 %
ICF	53	0	0,0 %	53	100,0 %

Grand Lyon Habitat possède 10 logements adaptés au fauteuil roulant : 1 T2, 4 T3, 3 T4 et 2 T5 ; ainsi que 20 logements adaptés à l'âge (seniors) : 7 T2 et 13 T3.

Par ailleurs, Alliade Habitat propose 45 logements adaptés : 2 T1, 8 T2, 14 T3, 18 T4 et 3 T5. Lyon Métropole Habitat (LMH) possède 72 logements adaptés à différents types de handicaps dont 70 logements au « Nouveau Tremplin » géré par l'ALGED. LMH a également 6 logements adaptés à l'âge (seniors).

Malgré de nombreuses sollicitations par nos services, CDC Habitat n'a pas répondu à ce recensement.

V - Accessibilité des transports

Saint-Genis-Laval est desservie par la ligne de métro B (arrêt Hôpital Lyon Sud – Saint-Genis-Laval) et les lignes de bus TCL suivantes : 11, 12, 17, 18, 78, 88, C10, C7 et S9. Elle est également desservie par les lignes Cars du Rhône 119 et 120 utilisant essentiellement les arrêts de bus TCL.

Selon SYTRAL Mobilités, l'accessibilité des arrêts de ces lignes sur le territoire est :

Lignes	Accessibles	Non Accessibles	Totaux
11	1		1
12	12	9	21
17	32	2	34
18		7	7
78	29	6	35
88	16	5	21
C10	23	3	26
C7	2	3	5
S9	29	20	49
Totaux	144	55	199

Plus de 72 % des arrêts de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Notons que l'offre de transport a fortement augmenté sur la commune depuis l'arrivée du métro B fin 2023 à l'Hôpital Lyon Sud mais que cela ne s'est pas fait au détriment de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite car la part d'arrêts accessibles a elle aussi augmenté.

Par exemple, la ligne S9 est accessible pour les personnes à mobilité réduite à hauteur de 59% aujourd'hui contre 17 % en 2016.

Dans sa programmation de mise en accessibilité à court terme, les arrêts suivants sont concernés :

- "St Genis Centre" pour les lignes C10/88/S9
- "Bernicot" sur la ligne 12
- "Le Caillou" et "Chapelle de Beaunant" sur la ligne 11
- "Molinettes Montlouis", "Putet", "Clos Burtin", "Molinettes et Prieuré" sur la ligne S9

Les bus TCL ont un seul espace pour les utilisateurs de fauteuil roulant et 4 places réservées pour les personnes à

mobilité réduite. De plus, ils sont tous équipés de palettes rétractables, haut-parleurs extérieurs indiquant le numéro de ligne et la destination des bus activés par télécommande universelle, annonces visuelles et sonores des arrêts, boutons de demande d'arrêt et d'ouverture des portes en braille.

VI - Inclusion des personnes en situation de handicap

Au cours des dernières années, Saint-Genis-Laval (20 929 habitants en 2021) observe une augmentation du nombre d'habitants ayant une reconnaissance de handicap

Données démographiques relatives aux habitants ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH

Prestations financières	Données au 31/12/2023	Données au 31/12/2022	Données au 31/12/2021	Données au 31/12/2020
Allocation éducation à l'enfant handicapé (AEEH)	125	129	99	98
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	417	406	377	358
Complément allocation aux adultes handicapés (AAH)	77	79	inclus dans ceux de l'AAH	inclus dans ceux de l'AAH
Prestation Invalidité			468	451

En réalité, le nombre d'habitants concernés est supérieur dans la mesure où ces données ne prennent pas en compte les personnes qui ont des problématiques similaires mais qui n'ont pas entamé de démarches auprès de la MDPH (choix personnel, diagnostic en cours, pas encore de prise de conscience, jeune âge...).

Par ailleurs, des difficultés concernant l'Inclusion des mineurs en situation de handicap ont émergé lors du diagnostic du Projet Éducatif de Territoire 2022-2025 (PEDT). Celui-ci a mis en avant la nécessité d'améliorer la réponse aux besoins des familles et des enfants ainsi que l'information aux familles.

Pour ce faire, la municipalité a créé un poste de chargé de coopération inclusion financé à 50 % par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 et à 30 % par la ville.

L'agent a pris ses fonctions en avril 2024. Ces missions sont :

- de contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial en identifiant les attentes et les besoins, en animant le partenariat avec les acteurs territoriaux.
- d'organiser des actions et projets à destination du public
- d'accueillir, orienter, accompagner et soutenir les usagers

A son arrivée en 2024, un diagnostic plus large a été réalisé.

Il a mis en avant que :

- Les services spécialisés sont peu connus et mobilisés par les personnes concernées et acteurs territoriaux.
- Les personnes concernées connaissent peu leurs droits et ont des difficultés pour y avoir accès.
- Les personnes concernées ne trouvent pas d'interlocuteur pour répondre à leurs questions concernant la situation globale ou de celle de leur proche (seulement interlocuteur spécialisé sur une thématique) et coordonner certaines actions notamment dans les situations complexes, sans possibilité de relayage des démarches par un proche.
- Les acteurs territoriaux souhaitent amorcer une réflexion autour de l'accueil inclusif et on besoin d'une coordination.
- Bien qu'en augmentation dans certains lieux, la fréquentation des personnes en situations de handicap restent faible.
- Peu d'ERP sont certifiés 100 % accessibles.
- Pas d'identification des personnes en situation de handicap (sauf dans les lieux scolaires) et des Enfants à Besoins Spécifiques (sauf EAJE).
- Pas d'identification des proches aidants.
- Les représentations négatives sur les personnes en situation de handicap touchent les personnes concernées et leurs proches. Elles sont un frein à l'inclusion.
- Il y a une méconnaissance des problématiques des personnes en situation de handicap et des aidants

- Il y a une difficulté à recruter du personnel dans les lieux accueillants des enfants et donc à pour remplir leur fonction première (centres de loisirs, EAJE, péris-scolaire, école). La difficulté s'accroît lorsqu'il s'agit d'accompagner un enfant en situation de handicap.
- Des enfants et des adultes en situation de handicap se retrouvent sans solution d'accueil dans les établissements médico-sociaux. Cela a un impact sur eux (isolement) mais aussi sur leur proche (épuisement, isolement).

Dans ce contexte a été mis en place, des actions afin :

- **D'améliorer l'accessibilité des structures d'accueil petite-enfance, enfance et jeunesse**

Projet territorial « Renforcer l'accueil des Enfants à Besoins Spécifiques de 3 à 11 ans au sein des accueils collectifs » (octobre 2024) :

Ce projet est co-porté par les 4 centres de loisirs (Accueil enfance, Mixcube, CLESG et Escale Pierrette Morel) et les 4 Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) municipaux.

Afin d'améliorer l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques (avec ou sans notification MDPH) a été mis en place sur l'ensemble de ces structures et services les actions suivantes :

- x **Nomination d'un référent Inclusion dans chaque structure - janvier 2025** : afin de coordonner les actions relatives à l'accueil de l'enfant avec ses parents, au sein de la structure d'accueil et avec les partenaires dont la chargée de coopération inclusion
- x **Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) sur la thématique inclusion - décembre 2024 à juin 2025**: les accueillants des TAP, du CLESG, du Mixcube et de l'Accueil enfance bénéficient de 3 séances d'APP par groupe de 10 professionnels, financées par le PEDT.
- x **Sensibilisations – janvier à mai 2025** : une vingtaine d'accueillants bénéficient de 8h pour comprendre le TSA, le TDA-H et les troubles du comportement. Mais aussi comment prendre en compte leurs besoins spécifiques (communication, aménagements des espaces...) et réagir face à un comportement problématique.
- x **Mallette inclusive – janvier à mars 2025** : toutes les structures ont reçues du matériel adapté (fidgets, tente, galette de chaise, rouleau de chaise, timer, casque anti-bruit...) financé par le PEDT. Les professionnels ont bénéficié d'une sensibilisation d'1h30 pour leur apprendre à s'en servir
- x **Semaine de l'empathie et de la différence – 21 au 25 avril 2025** : les 4 centres de loisirs programment cette semaine afin de sensibiliser sur le sujet

- **De favoriser l'accès au sport**

Questionnaire aux associations sportives - mars 2025 :

Pour permettre aux habitants :

- x De connaître les lieux de pratiques sportives qui leur sont adaptés,
- x Une identification des associations sportives proposant une pratique inclusive, du sport adapté et/ou du handisport est en cours.

Ainsi qu'une première information sur le programme de formation « club inclusif » pour les dirigeants et les encadrants.

Signalisation des pratiques sportives inclusives, adaptées et handisports :

Il est prévu de signaler les pratiques des clubs sportifs dans le prochain « Guide des activités Saint-Genoises – annuaire des associations » (sept.2025) ainsi que dans le nouveau site internet de la ville.

- **D'améliorer l'accès aux droits et à l'information**

Questionnaire aux associations - mars 2025 :

Pour permettre aux habitants de connaître les lieux d'accueil ou de pratiques inclusives et adaptées , une identification des associations est en cours.

Signalisation des pratiques inclusives et adaptées des associations saint-genoises

Il est prévu de signaler les pratiques des associations de la ville dans le prochain « Guide des activités Saint-Genoises – annuaire des associations » (sept.2025) ainsi que dans le nouveau site internet de la ville.

Site internet de la commune – mai 2025 :

Une refonte du site de la ville est en cours. Le nouveau site respectera la norme RGAA et les normes d'accessibilité annexe. Ainsi, il sera jugé accessible. Pour autant, le prestataire conseille de faire un audit « accessibilité ».

Une page « Accessibilité », mise à jour et étoffée avec des indications pratiques pour la vie courante, sera

présente. Elle comportera des informations sur la Commission Communale d'Accessibilité mais aussi sur les bâtiments et les transports accessibles.

Courant 2025, il est prévu d'y inclure un formulaire de contact pour que les habitants puissent faire remonter directement leurs besoins et questions relatives à l'accessibilité de la ville.

Également, une page concernant l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants sera créé.

Accompagnement social

La chargée de coopération inclusion reçoit les habitants en situation de handicap et leurs proches pour les informer, les conseiller et les orienter. Une aide administrative peut être proposée afin de faciliter leur accès aux droits. Son bureau est situé au Centre Communal d'Action Sociale. En cas de nécessité, elle se déplace à domicile.

	2024	01 à 03/2025
Rendez-Vous au CCAS	19	10
Entretien téléphonique	11	3
Visite à Domicile (VAD)	4	1

Les modalités d'accompagnement en visite à domicile et par téléphone sont presque aussi importantes qu'au CCAS en raison des difficultés de déplacement des personnes. Celles-ci peuvent être pour une raison psychique (anxiété), cognitives (planification/organisation), physique (fatigabilité, douleurs), de logistique (emploi, surveillance d'un proche) ou encore de charges mentales notamment pour les proches aidants.

- **De faire évoluer les représentations portées sur les personnes en situation de handicap**

Semaine paralympique avec les scolaires - 14 au 18 novembre 2024

Les élèves de 9 classes de CM1-CM2, des écoles Paul Frantz et Mouton, ont été initiés à la pratique de la Boccia, du goal ball et du basket fauteuil.

Cinés Rencontre :

- x Sur le film « en tong au pied de l'Himalaya » - décembre 2024 : Sensibilisation sur l'autisme et la situation d'aidance - 56 participants
- x Sur le documentaire « Nemchou » - juin 2025 : Sensibilisation sur la surdi-cécité

Semaine de sensibilisation à l'autisme - 31 mars au 6 avril 2025 :

En plus des élus et les agents, différentes actions à destination des habitants sont organisées telles :

- x Mise en avant de livres et de documentaires à la médiathèque
- x 5 questions pour casser les préjugés, sur les réseaux sociaux de la ville
- x Sensibilisation à la « différence » pour les grandes sections de l'école Guilloux (pôle TSA-Acolea)
- x Conférence « Mieux comprendre l'autisme pour mieux accompagner » (CRA)
- x Ciné Rencontre sur le film « Hors-normes » (Sésame autisme)

Fête de la petite-enfance – 17 mai 2025 :

Sensibilisation aux enfants de 0 à 6 ans par 1 atelier d'apprentissage de 20 signes de la LSF et 2 ateliers comptines et chants signés.

VII- Accessibilité des seniors

L'étude démographique menée dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) 2021 montre une tendance au vieillissement de la population saint-genoise avec 27 % des habitants de la commune ayant plus de 60 ans. Au regard de ce constat, la municipalité a souhaité créer un service public dédié à l'accompagnement global des seniors. Ainsi, **le pôle senior** a vu le jour en 2024.

Il s'adresse aux personnes âgées de +60 ans de la commune, ainsi qu'à leurs familles. Il est intégré au Centre Communal d'Action Sociale.

Il a pour mission de répondre à l'ensemble des besoins des seniors tout en favorisant leur autonomie leur bien-être, leur lien social en luttant contre l'isolement, que ce soit à domicile ou en établissement.

Son champ d'action est donc large :

- Coordination gérontologique avec l'accueil & l'information, l'évaluation et l'accompagnement personnalisés des personnes tout en mobilisant les partenaires des secteurs sanitaires, médico-social et social, afin de rechercher les solutions adaptées.
- Tenue du registre des personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs, afin de contacter les personnes inscrites pour leur apporter conseils et assistance si besoin est.
- Organisation d'actions festives et préventives, des manifestations à destination des aînés afin de renforcer le lien social/rompre l'isolement des personnes, promouvoir l'accueil inclusif et faciliter les projets intergénérationnels.
- Activation du réseau des bénévoles afin de répondre à un besoin de déplacement de proximité occasionnel, créer un réseau de solidarité, ...
- Le conseil des aînés, suivi et animation, pour recueillir leur parole et porter des projets.

Le Pôle senior est composé :

- De 2 résidences autonomes, Les Oliviers et le Colombier.
- D'une coordinatrice senior avec une double casquette d'assistante sociale et de coordinatrice des activités senior de la ville.

Il propose de nombreux événements, dispositifs et activités comme les cinété, le colis de Noël, un séjour vacances, la semaine bleue, la gazette de Pierre et Louise, 3 logements dédiés à la cohabitation intergénérationnelle en partenariat avec Tim et Colette.

Afin de favoriser l'accessibilité des personnes âgées au sein de la commune, le pôle senior propose également :

x Un « accompagnement social »

La coordinatrice senior reçoit les habitants pour une aide administrative afin de faciliter leur accès à l'information et à leurs droits. Son bureau est situé au sein de la résidence du Colombier. En cas de nécessité, elle se déplace à domicile.

	2024	2023	2022
Rendez-Vous	183	196	222
Visites à Domicile	74	62 V	48

Le nombre de VAD augmentent en raison d'une avancée en âge des seniors impliquant une perte d'autonomie notamment dans les déplacements.

x Un service de « Minibus »

Un service de minibus est organisé à destination des personnes âgées valides saint-genoises, ne disposant pas de moyen de locomotion.

Les personnes qui souhaitent se déplacer sur la commune pour faire leurs courses, des démarches administratives ou se rendre à des rendez-vous médicaux sont récupérées et ramenées à leur domicile.

Les tournées se déroulent les mardis et vendredis après-midi, sur inscription auprès de l'accueil du CCAS.

En 2023, il y a eu 56 trajets pour 110 personnes utilisatrices

x Activités et actions réalisées au sein des résidences autonomes

La coordinatrice prévention perte de l'autonomie/vie sociale propose et coordonne des activités et actions soutenant le maintien des capacités physiques nécessaires à la mobilité. Celles-ci sont à destination de tous les seniors de la commune et sont réalisées au sein des résidences autonomes.

Au sein de la Résidence autonomie des Oliviers, en 2024 :

Actions	Description	N° de résidents	N° de St Genois	N° de séance
Gym douce par Néo Silver	Atelier de gym adaptée à la mobilité des seniors	232	32	42

Aikido par un bénévole	Atelier de gym japonaise	66	14	17
Pilate par une intervenante	Atelier de pilates adaptée	50	5	12
Gym bien-être par l'association Art Son et Bien-être	Atelier de gym adaptée aux seniors.	151	17	33
Accompagnement aux courses par des bénévoles Aldi et marché du vendredi	Transport et aide pour monter/descendre du minibus, éventuellement accompagnement dans le magasin et surveillance	289	0	50
Conférence habitat et cadre de vie	Aménagement possible du logement en fonction des difficultés	5	0	1

Au sein de la Résidence autonomie du Colombier, en 2024 :

Actions	Description	N° de résidents	N° de St Genoïs	N° de séance
Gym douce par Néo Silver	Atelier de gym adaptée à la mobilité des seniors.	72	1	18
Aikido par un bénévole	Gym japonaise	4	3	3 arrêt des séances car plus de participants chez les résidents
Pilate par une intervenante	Atelier de pilates adaptée	3	0	1
Yoga par l'association Art Son et Bien-être	Yoga sur chaise	97	87	20
Accompagnement aux courses par des bénévoles Aldi et marché du vendredi	Transport et aide pour monter/descendre du minibus, éventuellement accompagnement dans le magasin et surveillance	236	0	50

x Des « actions de prévention »

Chaque année sont programmées des actions de prévention pour les seniors.

Une attention est portée au soutien de la mobilité.

- en 2024 : Conférence « BIEN SUR SES JAMBES » avec l'hôpital Lyon sud : 27 participants
Ateliers manger / bouger CARSAT : 13 participants
- en 2023 : Conférence prévention seniors sécurité : 34 participants*

x une plateforme solidaire « ONAKASAIDER »

Cette plateforme solidaire a été conçue afin de mettre en relation des seniors de Saint-Genis-Laval qui rencontrent des difficultés pour effectuer certaines tâches du quotidien et des volontaires prêts à les aider. Elle a également, pour vocation de faciliter le lien social. Elle est à destination des + 65 ans.

Elle est issue d'un travail réflexif mené par le Conseil des aînés en lien avec les services de la Ville.

VIII- Retours sur des situations connues et réponses de la ville

- **Vélos qui roulent sur le trottoir de la rue Charles Luizet** - septembre 2024
Les voitures montent et il y a une piste cyclable dans la descente. Il n'y pas assez de place pour qu'un vélo et une voiture se croisent aussi les vélos montent sur le trottoir. → Information transmise à Antoine BAILLET, Chef de Service Infrastructures.

- **Végétaux qui dépassent sur le trottoir**
Septembre 2024 - Sur le chemin de moly (trottoir de droite) mais aussi en haut du chemin de Putet en direction du cimetière (côté droit) : la taille des végétaux (de particuliers à priori) ne respecte pas la réglementation. Soit il est griffé par des branchages soit il doit descendre du trottoir car 2 personnes ne peuvent pas y rester. Il dit que certains trottoirs sont amputés de moitié par les végétaux. → Information transmise à Antoine BAILLET, Chef de Service Infrastructures.
- **L'application « twavox » utilisable pour les publics sourds et malentendants, aveugles et malvoyants à la salle de spectacle et cinéma de la Mouche ne fonctionne pas toujours bien et n'est pas adaptée aux personnes ne maîtrisant pas l'utilisation des applications sur mobile** - septembre 2024.
→ Information transmise à Marianne COFFY de La Mouche.
- **Besoin de créer un passage piéton vers le dos d'âne du foyer le Tremplin pour pouvoir traverser la route en sécurité** – janvier 2025
→ Demande transmise à la direction de la voirie de la Métropole.
- **Un temps et lieux d'écoute/de paroles pour les parents qui ont des enfants avec des troubles du neurodéveloppement** – février 2025
→ Aides dans le parcours et l'orientation en santé mentale, pédopsychiatrie – février 2025
- **Difficultés de déplacements lors de l'utilisation de poussettes par les assistantes maternelles** - mars 2025 lors d'un sondage Toodego à l'initiative de la commune. 57 % des réponses indiquent des trottoirs trop étroits et/ou encombrés (poubelles, véhicules, déjections, haies non taillées, ...). Les rues citées sont notamment route de Vourles et route de Charly.
→ Information transmise à Antoine BAILLET, Chef de Service Infrastructures et étude des possibilités d'actions.
- **Accessibilité aux transports et aux parcs en poussettes** – mars 2025, lors d'un sondage Toodego à l'initiative de la commune. 60 % des assistantes maternelles utilisant les transports en commun indiquent avoir des difficultés à monter dans le bus due à la distance avec le trottoir (ligne C10 et S9 notamment). A noter également que le parc Beauregard n'est pas accessible avec des poussettes triples (portillons trop étroits).
→ SYTRAL Mobilités continue la mise en accessibilité des arrêts de bus ce qui devrait régler les problèmes de distances aux trottoirs et rappelle qu'il faut bien demander la mise en place de la palette rétractable au conducteur de bus car ils en sont tous équipés.
→ Études des possibilités d'aménagements avec les services techniques tout en continuant à satisfaire les normes de sécurité.
- **Aménagements des espaces des temps méridiens pour les 3 écoles**
 - x École Mouton : 330 enfants sont accueillis en moyenne sur le temps de repas. La cantine est un grand bâtiment et le volume sonore est trop élevé. Des aménagement permettant de diminuer le bruit et de proposer des espaces d'accueil plus petits seraient opportuns pour favoriser l'accueil de tous mais plus particulièrement des enfants en situation de handicap qui ont un Trouble du Neuro Développement (TND).
Par ailleurs, la capacité d'accueil de la cour est jugée trop petite. Par temps pluvieux, le préau ayant une capacité limitée (environ 100 enfants), le gardien du gymnase accepte exceptionnellement de l'ouvrir pour mise à disposition (environ 180 enfants dans petite et grande salles réunies).
 - x École P. Frantz et Guilloux: besoin de cloisonner pour créer un espace calme dans la cantine.

IX- Compte rendu de la commission communale d'accessibilité du 14 avril 2025

« Madame la Maire, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'ouvrir aujourd'hui cette première séance de la Commission Communale d'Accessibilité du mandat électoral 2020-2026. Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement Madame la Maire pour la confiance qu'elle m'accorde en me confiant la présidence de cette commission. Je mesure pleinement la responsabilité de cette mission essentielle, visant à améliorer concrètement l'accessibilité pour tous sur notre commune, dans le respect et la continuité de nos valeurs de solidarité et d'inclusion.

Je tiens également à adresser mes remerciements aux services de la ville, particulièrement à Amandine Ametowanou, chargée de coopération inclusion et Mathéo Vincent, économiste de flux et chargé de suivi des travaux d'accessibilité, pour leur travail minutieux qu'ils vont nous présenter aujourd'hui. Leur implication quotidienne témoigne du sérieux avec lequel notre collectivité aborde les enjeux d'accessibilité.

La Commission Communale d'Accessibilité représente un espace essentiel de dialogue et de concertation, où chaque contribution est précieuse. Ensemble, avec les associations, les représentants des usagers, les seniors et le conseil des aînés, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, nous allons établir un plan d'actions via des groupes de travail. Notre volonté est claire : construire une ville accueillante, ouverte à tous, où chacun peut se déplacer, vivre et participer pleinement à la vie locale.

Je vous remercie sincèrement pour votre présence aujourd'hui.

Et, je déclare ouverte cette première Commission Communale d'Accessibilité. »

Réactions et questions des membres de la CCA du 14 Avril 2025

Mr SAINTE-MARIE-PERRIN et Mme CARLE félicitent l'équipe municipale pour la qualité du rapport fourni.

Mr SAINTE-MARIE-PERRIN (Conseil des aînés) rappelle que le rapport annuel de l'accessibilité doit faire l'état des lieux de l'accessibilité du bâti, de la voirie... mais également de l'accueil qui est proposé aux usagers. Et cela pour tous les habitants, quel que soit la forme de leur handicap (pas que physique).

- **Positionnement des bancs et passages piétons** – M. ROLLAND (Comité de quartier du Plateau)

La mise en place de bancs sur la commune est une bonne action mais celui chemin de Moly est mal placé car au bord de la route, très en pente et dos aux monts du Lyonnais. Il serait intéressant de le positionner de l'autre côté de la route pour un usage plus sécurisé du banc. De plus, un passage piéton est manquant près de l'arrêt Moly.

Réponse de Mme TOURI (adjointe chargée de l'action sociale) → Le problème de positionnement de certains bancs est identifié. A la suite de la marche exploratoire du 25 Mars 2025, de nouvelles propositions d'emplacements ont été faites. Celles-ci sont en cours d'études par M. BAILLET (Responsable du service Infrastructures).

- **Trottoirs trop étroits** – M. DURIEUX (conseiller municipal et personne concernée) et M. BENINI (Hospices Civils de Lyon)

Sur plusieurs axes de la commune, M. DURIEUX nous indique s'être renversé lors de ses déplacements en fauteuil roulant à cause de trottoirs trop étroits et/ou encombrés ce qui pose également un problème de sécurité des piétons en plus de l'accessibilité. M. DURIEUX précise également que des travaux sur la voirie et l'accès aux commerces ont déjà été engagés mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. BENINI constate, également, une problématique route de Vourles à proximité de l'hôpital Henry Gabrielle, ce qui complique les retours d'autres usagers. La pose des nouvelles bornes à compost ont encore réduit le passage sur certains trottoirs à proximité.

- **Signalétique déplacements en ville** – Mme SOM-CHALAYE (Foyer le Tremplin)

De nombreuses personnes en situation de handicap hébergées au foyer « Le Tremplin » ne savent pas lire et ne peuvent donc pas s'orienter facilement sur la commune car la direction des lieux n'est indiquée que par écrit. Il serait intéressant de déployer des panneaux avec des pictogrammes pour indiquer quelques lieux importants comme la mairie, la médiathèque, etc. Certains pictogrammes sont visibles sur un plan en mairie mais n'ont pas été déployés en signalétique.

- **Feux tricolores** – Mme TOURI (adjointe chargée de l'action sociale)

Plusieurs habitants mal-voyants remontent le manque de signaux auditifs au niveau des feux tricolores.

Réponse de M. BAILLET (Responsable du service Infrastructures) → La commune met à disposition des télécommandes pour déclencher les éléments sonores des feux tricolores. Tous les feux ne sont pas équipés. Les personnes en ayant l'usage doivent venir en faire la demande en mairie.

Réponse de M. BEJEAN (Président de la CCA) → L'information sera diffusée sur la page accessibilité du site internet de la ville : <https://www.saintgenislaival.fr/mes-services/solidarites-ccas-et-logement/accessibilite>

- **Bornes à compost** – Mme PAULIN (Comité de quartier des Barolles)

Les trappes d'utilisation des bornes à compost sont trop hautes pour un usager de petite taille ou en fauteuil roulant.

Réponse de M. BAILLET (Responsable du service Infrastructures) → Lors de la conception des bornes par la Métropole de Lyon, la commune a remonté cette problématique. Celle-ci travaille sur de nouvelles bornes adaptées.

- **Communication de la ville** – M. SAINTE-MARIE PERRIN (Conseil des aînés)

Il serait intéressant de réaliser un travail sur la communication globale de la ville, en commençant par les messages importants de Mme la Maire, qui pourrait faire l'objet d'une traduction en FALC pour une accessibilité de l'information au plus grand nombre.

- **Accessibilité des commerces** – M. SAINTE-MARIE PERRIN (Conseil des aînés)/ M.DURIEUX (Conseiller Municipal et personne concernée)

Des communications concernant la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) plus spécifiques à l'attention des commerçants et d'autres acteurs privés pourraient être réalisés pour accélérer la mise en conformité.

M. DURIEUX rappelle que la commune est disponible pour soutenir les commerçants dans la mise en accessibilité de leur établissement. Il rappelle, également, les évolutions du fonds territorial d'accessibilité qui peut permettre aux TPE/PME de financer 50 % du coût des travaux avec un plafond de 20 000 €. Le détail de l'aide est ici : <https://www.lyon-metropole.cci.fr/sites/g/files/mwbcuj1121/files/2024-01/Flyer%20-%20Fonds%20Territorial%20d%27Accessibilit%C3%A9.pdf>

Réponse de Mme HUOT-MARCHAND (Responsable du service dynamiques économique, artisanale et commerciale) et M. VINCENT (chargé d'accessibilité) → Une première intervention a eu lieu fin 2024 auprès des commerçants mais la sensibilisation va s'amplifier à la suite des conclusions du rapport de la CCA et à la suite du recrutement de Mme CARVALHO (Chargée de missions Commerces).

- **Accessibilité des Hospices Civils de Lyon** - M. BENINI (Hospices Civils de Lyon)

Présentation du bilan de la mise en accessibilité des deux établissements des Hospices Civils de Lyon qui n'est pas encore terminée mais en bonne voie. Pour l'hôpital Henry Gabrielle, il reste encore 87 prescriptions à lever sur les 140 initiales alors qu'il en reste 120 pour l'hôpital Lyon Sud sur les 600 initiales. L'objectif est de lever toutes ces prescriptions d'ici 2028 mais il indique que ses services rencontrent de nombreuses difficultés techniques et réglementaires pour cette mise en accessibilité.

- **Accessibilité des transports** - Mme TOURI (adjointe chargée de l'action sociale)

Elle rappelle l'impossibilité de monter à deux fauteuils roulants dans le même bus (notamment pour les lignes 78 et 88). Cela empêche deux personnes en fauteuil de se rendre à une même rencontre ou événement et impacte donc également l'inclusion de ces personnes.

Réponse de Mme AMETOWANOU (Chargée de Coopération Inclusion)→ Le sujet a été remonté à SYTRAL Mobilités qui indique ne pas prévoir de modifications du nombre de places accessibles aux fauteuils roulants car la réglementation est déjà respectée sur les bus concernés. Actuellement, la seule solution est la réservation du service Optibus mais cela a un coût supplémentaire et suppose une réservation 48h à l'avance. La commune continue de dialoguer avec SYTRAL Mobilités et de leur remonter les demandes d'usagers à ce sujet.

- **Incivilités freinant l'accessibilité** – M. ROLLAND (Comité de quartier du Plateau)

Sur la rue de l'égalité, un problème récurrent de non taille des haies est constatée. Ce problème associé à des trottoirs trop étroits et parfois d'un seul côté de la route obligent souvent les piétons à descendre sur le trottoir et les voitures à faire des écarts pour les éviter.

→ Information notée par M. BAILLET (Responsable du Service Infrastructures)

- **Accessibilité du site internet de la ville** – M. SAINTE-MARIE PERRIN (Conseil des aînés)

Il a retenu la nécessité de faire un audit de l'accessibilité du site internet par une entreprise extérieure. Il indique connaître des entreprises qualifiées pour cela.

Réponse de M. BEJEAN (Président de la CCA) → Le nouveau site internet sera conforme à la norme RGAA avec notamment un module en haut à droite pour adapter les contrastes/couleurs et le fonctionnement de la partie audio.

- **Positionnement des places PMR** - M. SAINTE-MARIE PERRIN (Conseil des aînés)

Souhaite savoir si la réglementation est respectée (positionnement et nombre de places).

Réponse de Mathéo VINCENT (chargé d'accessibilité) → La conformité va être vérifiée avec le service voirie et la métropole avant des modifications si nécessaire.

X- Définition de 3 axes de travail prioritaires

A la suite de la présentation du rapport et des sujets remontés lors de la réunion plénière, les membres de cette commission ont choisi de travailler sur 3 axes prioritaires lors des prochains mois. Ces axes feront l'objet de groupes de travail qui se réuniront en septembre et en décembre 2025 pour travailler sur les problématiques suivantes :

- **Thématique 1 : Voirie**

Comment réduire les incivilités freinant l'accessibilité ?

Comment identifier les zones les plus problématiques et repenser leur accessibilité ?

Liste des membres souhaitant travailler sur cette thématique : M. DURIEUX, Mme TOURI, Mme GUION, Mme ROTIVEL et Mme PAULIN.

Ce groupe de travail pourra être complété par toutes personnes concernées par le sujet.

- **Thématique 2 : Communication**

Quelle signalétique adopter pour favoriser l'accès à la ville ?

Comment adapter la communication de la ville pour que l'information soit compréhensible par tous ?

Liste des membres souhaitant travailler sur cette thématique : M. BEJEAN, Foyer « Le Tremplin », M. ROLLAND et M. SAINTE-MARIE PERRIN.

Ce groupe de travail pourra être complété par toutes personnes concernées par le sujet.

- **Thématique 3 : Commerces**

Comment accompagner les commerçants dans la mise en accessibilité de leur commerce ?

Comment sensibiliser les commerçants à l'accueil des personnes en situation de handicap ?

Liste des membres souhaitant travailler sur cette thématique : Mme KALIFA, M. SAINTE-MARIE PERRIN et Mme BERARD.

Ce groupe de travail pourra être complété par toutes personnes concernées par le sujet.

Prochaine réunion plénière de la CCA : Lundi 23 Février 2026 de 14h à 16h en salle de conseil municipal

Jacky BEJEAN,
Adjoint chargé de l'accessibilité des bâtiments,
du numérique et de l'égalité Femmes/Hommes

